

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre à vingt heures trente,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

**Date de la convocation du conseil municipal :** Le 30 novembre 2019

**Membres présents :** M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, M. Gilles RAMBEAU, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

**Absents excusés :** Mme Annick BOINOT, M. Joël BRILLAUD, M. Olivier MURZEAU et M. Antoine RAMBEAU,

**Secrétaire de séance :** Mme Annie JAUNAS

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.
- Autorisation pour signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2020.
- Vote d'une subvention à l'association des parents d'élèves « Vous et les pirates ».
- Numérotations des immeubles dans les lieux-dits de la commune.
- Compte rendu commission « voirie » et commission « communication ».
- Point sur les travaux (assainissement, église, ...).
- Divers (agenda, 1000 cafés, vœux ...)

**Début de la séance :** 20 heures 30

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le dernier compte-rendu de conseil.  
Le compte rendu de la séance du 18 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Définir une 3<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux sur le bourg de Puyravault.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner déposées par :

- Mme Ghislaine MORISSONNEAU, pour le bien cadastré B498 et B535, d'une superficie totale de 1 242 m<sup>2</sup> et situé 4 rue du Grenadier,
- M. et Mme Claude BAYLE, pour le bien cadastré C922, d'une superficie totale de 735 m<sup>2</sup> et situé dans le lotissement Bel Epi,
- M. et Mme Claude BAYLE, pour le bien cadastré C924, d'une superficie totale de 752 m<sup>2</sup> et situé dans le lotissement Bel Epi.

Les trois biens sont situés à l'intérieur du périmètre de préemption urbain.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Le conseil municipal, à la majorité, avec 10 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de la Rochelle, qui recueillera tout chien ou chat errant ou abandonné, qui lui serait déposé à son refuge de Lagord par les services de notre commune et effectuera toutes les démarches et recherches utiles pour retrouver les propriétaires ou assurer leur placement dans un nouveau foyer. (Sauf les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie). En compensation, notre commune s'engage à verser une participation de 534 €, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Maire informe les membres du conseil que cette année la commande des sapins de Noël s'est faite par l'intermédiaire de l'association des parents d'élèves.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 145 € à l'association des parents d'élèves « Vous et les pirates ».

le conseil municipal décide d'attribuer les numéros comme détaillés dessous.

Lieu-dit	Immeuble cadastré	Numéro de voirie attribué
L'Ardillaud	A011	1
La Clie	A572	1
La Loge	D415	1
	D456	3
	D449	5 et 7
	D007	9
La Fosse	D378	1
	D782	2
	D320	3
	D783	4
Le Bois des Bossées	D283	1
	D242	3
La Bachelierie	D380	1
La Petite Bachelierie	D386	1

	D314	2
	D376	3
Le Grand Clos	D202	2
Rue de l'ancienne Gare	C111	1
	C912	2

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sur le bourg de Puyravault s'effectuera dans la rue Pierre François Audry (à partir de l'habitation n°2 à la rue de la Casse aux Chevaux), rue de la Casse aux chevaux, rue du Grenadier, chemin des Epinettes et route de Chambon.

Il confie au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural l'étude de ce projet.

Compte rendu commission « voirie » et commission « communication » :

Point sur les travaux en cours : Gérard ALAIRE informe que le syndicat de la voirie a réalisé la réfection totale du chemin du vieux Rail pour un coût de 24 689,28 €. La réfection de la voirie communale sur Blameré qui était prévue en novembre, se fera qu'en janvier 2020, si la météo le permet.

Monsieur le Maire informe que le Département, dans le cadre du Fonds Départemental de Péréquation et d'aide aux dépenses sur voirie accidentogène, a alloué à notre commune, 43 885,07 €.

Monsieur Gilles RAMBEAU informe que les travaux d'assainissement collectif se poursuivent sans trop de problème. La prochaine tranche de travaux débutera fin mars 2020. Les rues concernées : Une partie de la rue Pierre François Audry, rue du Charron et rue de la Garenne

Monsieur le Maire informe que la Société NCA, mandatée par EAU 17, procédera prochainement à des contrôles sur des assainissements individuels de plus 10 ans. Une vingtaine d'habitation serait concernée.

Il informe aussi qu'il y a des infiltrations d'eau au niveau du clocher de l'église. M. Jean-Alfred HOARAU, pour un coût d'environ 3300 €, réalisera les travaux de maçonnerie.

Compte rendu commission « communication » : Marie-Laure FELIX informe que l'établissement du prochain bulletin municipal se finalise. Les associations qui n'ont pas encore déposées leur article à publier vont être relancées.

Elle rappelle que la participation au concours photos prend fin le 15 décembre prochain. L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu lors des vœux du Maire, le 11 janvier 2020.

A la bouquinerie, le 14 décembre prochain de 10h à 12h, l'association couleurs Jade proposera ces dernières réalisations dans l'esprit de Noël.

Divers :

- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'au cours de sa visite au salon des maires, il a rencontré Mme Sophie DUVAL-HUWART, directrice du développement des capacités des territoires qui appuiera notre candidature « Initiative 1000 cafés » auprès du Préfet. Cette Initiative vise à créer un café sur notre commune et à obtenir une licence IV gratuite.

Agenda :

- ✓ Le spectacle de Noël aura lieu le 22 décembre à la salle des fêtes à 15h30.
- ✓ 11 janvier 2020,
  - Les vœux du maire avec le personnel communal, à 11h.
  - La plantation 1 arbre pour une naissance en 2019, aura lieu à 16h30, au fief des grandes Versennes (au bout du chemin des Epinettes)
  - Les vœux du maire à la population, à la salle des fêtes à 17h30.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 20h30 et le vendredi 6 mars 2020 à 20h30.

Levée de séance : 22 heures 15

**Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 11 décembre 2019.**

Le Maire,  
Raymond DESILLE

